

Front social/Douanes gabonaises La grève reprend de plus belle

FB.E.M
Libreville/Gabon

SUSPENDUE le 2 mai dernier, à la suite "de garanties émises par la tutelle", la grève des agents de la douane a été reconduite hier pour une durée "illimi-

tée". L'annonce a été faite par l'Intersyndicale de cette administration publique, au sortir d'une assemblée générale tenue l'après-midi à leur base d'Owendo. Les Douaniers reprochent à leur tutelle des engagements finalement "non

tenus", quant à la résolution de leurs revendications portant sur l'application effective du statut particulier régissant ce corps de métier, la formation à l'Ecole de préparation aux carrières administratives (EPCA) et le paiement des arriérés de primes.

Et constatant que "rien ou presque n'a bougé", alors même qu'ils avaient laissé une semaine de trêve pour cela, les agents de Douane ont décidé de renouer avec la grève.

Mieux, « l'intersyndicale de douane s'étonne de ce que la tutelle ait tenu une réunion ce mardi matin (hier



Les leaders syndicaux de l'Intersyndicale, au cours de leur déclaration à la presse, hier.

ndlr) à 8h30, au cinquième étage de l'immeuble Arambo abritant le ministère de l'Economie, pour s'entendre dire que plus de 50% des arriérés de primes ont été payés au personnel. La question reste (...) par qui cet argent a été versé et au profit de qui l'a-t-il été ?»,

s'est interrogé Yves Boulngui, s'exprimant au nom de l'Intersyndicale. Avant de rappeler: « l'État (nous) doit plus de quatre versements de primes, en plus du contentieux.»

Pour rappel, la grève des Douanes gabonaises a débuté le 21 avril dernier.

Quant à l'Intersyndicale, elle rassemble les regroupements que sont le Syndicat national des personnels de la douane (Synaperdouanes), le Syndicat national de la douane (Snad), le Syndicat national des travailleurs de la douane (Synatrad) et "Transparence".

Suite à l'entrée en grève des Syndicats de la Santé lundi dernier Les personnels invités à la patience

AJT
Libreville/Gabon

« **NOUS** ne sommes pas d'avis de suspendre la grève, parce que nous avons déjà eu des engagements écrits de la part du gouvernement et qui sont restés sans suite. Toutefois, nous allons nous concerter et voir quelle offre de soins apporter pendant la quinzaine de jours sollicitée par le ministre. La grève ne sera pas levée, jusqu'à ce que nous soyons payés.»

Tels sont les propos tenus, hier après-midi, par les personnels syndiqués des secteurs Santé et des Affaires sociales, après la rencontre qu'ils ont eue avec leur ministre de tutelle, Léon N'zouba. Ce rendez-vous faisait suite à la décision d'entrer en grève prise par lesdits personnels du secteur santé, sur toute l'étendue du territoire.

Aussi, le ministre N'zouba a-t-il invité ses collaborateurs à plus de tempérance, le temps pour lui de se concerter avec ses pairs et résoudre, dans les délais, cette problématique: « Je vous invite à mettre un peu d'eau dans votre verre de vin et

nous laisser un peu de temps pour résoudre ce problème. Votre PIP sera payée comme elle l'a été pour les autres agents de l'État», a-t-il indiqué.

Pour les personnels de la Santé, malgré l'invite de leur ministre, le mouvement de grève devra se poursuivre, comme indiqué lors de l'assemblée générale, lundi dernier. Car, nombreux, parmi eux, sont ceux qui estiment que le seuil de tolérance a été dépassé. « Nous avons déjà eu des engagements écrits avec le gouvernement, des dates et des rendez-vous nous ont été donnés et rien n'a été respecté. Si on avait l'habitude des engagements fermes avec notre gouvernement, on ne devait pas hésiter à lever le mouvement. Mais aujourd'hui, nous avons peur, c'est comme un chat échaudé, nous ne pouvons pas, sur la base du seul engagement du ministre de la Santé, d'emblée dire que nous allons lever le mouvement de grève. Nous espérons que toutes les parties concernées vont se réunir et résoudre dans les brefs délais ce problème», a indiqué Serghes Mikala Moundounga, secrétaire général du Syndicat national des personnels de santé (Synaps).



REPUBLIQUE GABONAISE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE ET DE L'INSERTION DES JEUNES

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

No de Prêt : 8582
No de référence : AMI/01-2017/UCP-PRODECE

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE)** sollicite des candidatures pour le recrutement :

- d'un comptable pour l'ONE ;
- d'un ingénieur génie civil pour l'UCP ;
- d'un informaticien-logisticien pour l'UCP ;
- d'une assistante de direction pour l'UCP ;
- et d'un chauffeur pour l'UCP.

3. Les termes de référence (TDR) des postes à pourvoir sont disponibles à l'Unité de Coordination du **Projet PRODECE** à l'adresse suivante :

Quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC ou à l'Ancien siège d'Azur)
B.P. 1269 - Libreville GABON - Tél. : + 241.06.06.07.25
E-mail : ucp.prodecegabon@gmail.com et bmouiri@gmail.com

4. Les consultants éligibles sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécuter les prestations décrites. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :

- Une Lettre de candidature adressée à Monsieur le Coordonnateur de l'UCP-PRODECE ;
- Un Curriculum vitae du candidat avec les références récentes et pertinentes en missions similaires.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés en trois (3) exemplaires dont un original à l'adresse suivante et à l'attention de Monsieur le Coordonnateur de l'UCP-PRODECE, au plus tard le 31 mai 2017 à 15 heures 00 :

UCP-PRODECE - Quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC ou à l'Ancien siège d'Azur)
B.P. : 1269 - Libreville GABON - Tél. : + 241.06.06.07.25
E-mail : ucp.prodecegabon@gmail.com et bmouiri@gmail.com

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » datées de janvier 2011, Version Révisée en Juillet 2014, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Le Coordonnateur